



Direction de la Sécurité sociale

Paris, le 23 juin 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Résultats de l'enquête de représentativité 2017 des organisations syndicales d'infirmiers libéraux conventionnés avec l'assurance maladie

L'enquête de représentativité des organisations syndicales nationales d'infirmiers a été lancée par un avis publié au Journal officiel du 14 décembre 2016.

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures des organisations syndicales a été fixée au 25 janvier 2017. Quatre dossiers ont été déposés dans les délais impartis :

- le syndicat Convergence infirmière (CI),
- l'Organisation nationale des syndicats d'infirmiers libéraux (ONSIL),
- la Fédération nationale des infirmiers (FNI),
- le Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux (SNIIL).

Au terme de la procédure conduite par la Mission Nationale de Contrôle (MNC), la représentativité est acquise pour les organisations syndicales suivantes :

- le CI,
- la FNI,
- le SNIIL.

Le syndicat ONSIL n'ayant pas une audience suffisante (9,41% de la profession), il ne peut être reconnu représentatif.

La reconnaissance de la représentativité détermine la participation de ces organisations syndicales aux futures négociations avec l'Assurance maladie.

Contact presse :

Direction de la Sécurité sociale (DSS)

Carine DELPY | Tél. 01 40 56 55 14 | carine.delpy@sante.gouv.fr